

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2240

22 août 2014

SOMMAIRE

Abacom S.A.	107512	Carnaz Luxembourg S.A.	107486
ABC Engineering S.à.r.l.	107479	Cartrade-Automobile S.A.	107483
AB Fleurs S.à r.l.	107475	Cartrade-Automobile S.A.	107483
Abisko S.à r.l.	107480	ColFin Tour Eiffel S.à r.l.	107474
Acomo S.A.	107480	Consortium 2 S.à r.l.	107474
ACP Intermediate Acquisition S.à r.l.	107480	Dry Mix Solutions Holdings S.à r.l.	107497
Adro Beheer S.A., SPF	107477	EAM Investissements S.à r.l.	107496
Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR	107475	eFront Luxembourg Group Holdings ...	107476
AE Lux HoldCo S.à r.l.	107482	eNOVATION S.A.	107474
Agence Immobilière Henri GOEDERT S.à r.l.	107479	Euro Investment 2000 S.A.	107496
Agro-Farming Services S.A.	107481	Far East Capital Limited S.A.	107485
Allianz Global Investors Fund II	107477	Fiduciaire Grand-Ducale S.A.	107486
Allianz Global Investors Fund IX	107478	Financière Saint Merri Investments S.A.	107485
AllStar Europe S.A.	107476	fLAB SICAV-SIF	107475
ANNA Real Estate GP S.à r.l.	107479	GDF SUEZ RE S.A.	107520
Antinous S.A.	107479	Globality S.A.	107483
Apadana S.à r.l.	107511	HF Main Insight S.à r.l.	107487
ArcelorMittal Insurance Consultants ...	107484	H.I.G. Luxembourg Holdings 47 S.à r.l. ...	107485
Arche Family Office	107478	iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l.	107476
Arche Wealth Management	107478	iii European Property SICAV-FIS	107482
ArDeCo S.à r.l.	107474	iii European Property Soparfi 1 S.à r.l. ...	107482
Arma Ingénierie International S.A.	107512	Insutrel S.A.	107520
Armandogoconsulting S.à r.l.	107475	Louis Vuitton Luxembourg S.à r.l.	107486
Armont S.A.	107481	Portoazul S.A.	107512
Arta Investment S.A.	107477	Stones Steak House Strassen S.A.	107481
Atlas SICAV - FIS	107484	Ziaplent Christiansund S.à r.l. & Cie S.C.A.	107484
bluO Holding F2	107480		

eNOVATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.562.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084283/9.

(140099931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

ArDeCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 121.241.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frédéric Berleur.

Référence de publication: 2014084326/10.

(140099867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Consortium 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.395.668,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.841.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 30 mai 2014 que:

- La démission de Monsieur Krzysztof Krawczyk, gérant de classe A est acceptée avec effet immédiat;

- Dr Ralph Roland Rentschler, né le 7 novembre 1960 à Rosenfeld (Allemagne), résidant au 3, rue Filderblickweg, 70184 Stuttgart (Allemagne) est nommé gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014083581/15.

(140098247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

ColFin Tour Eiffel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 187.353.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 28 mai 2014, que:

Colony Luxembourg S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88,540, dont le siège social est situé au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, a cédé à:

COLFIN TOUR EIFFEL, L.L.C., «a Limited Liability Company», immatriculée sous le numéro 5536204 dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, l'entière des parts sociales de la Société ColFin Tour Eiffel S.à r.l. à savoir, douze mille six cents (12.600) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Véronique Réveilliez

Mandataire habilité

Référence de publication: 2014083574/20.

(140099238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Armandogoconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3929 Mondercange, 13, An der Kehl.

R.C.S. Luxembourg B 147.102.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084323/9.

(140099741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

AB Fleurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 138.499.

L'adresse privée de Monsieur Alexis BERGER, gérant unique et associé de la société AB Fleurs Sàrl est la suivante: 6C Porte de France, L-4360, Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le mercredi 20 mai 2014.

Alexis BERGER.

Référence de publication: 2014084333/10.

(140099706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.317.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Signature

Employé

Référence de publication: 2014084293/13.

(140100445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

fLAB SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 171.733.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014

Nominations statutaires

L'Assemblée constate l'échéance des mandats des administrateurs et procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2015:

M. Oscar Alvarez López, président;

Mme Sonia Galbete Altarriba, administrateur;

M. Paul Heiser, administrateur.

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'entreprises Ernst & Young pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2015.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014084284/22.

(140100518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

eFront Luxembourg Group Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 83.588.945,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.665.

Monsieur Oliver Dellenbach, né le 17 février 1961 à Strasbourg (France), gérant de type B de la Société, demeure désormais au 18 avenue Mozart, 75016 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Pour eFront Luxembourg Group Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014084282/14.

(140100032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.988.

Auszug aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin vom 11. Juni 2014 geht hervor:

1. dass das Mandat von Frau Sophie Bourignon als Verwaltungsratsmitglied (administrateur) zum 31. Mai 2014 durch Rücktritt beendet wurde, und

2. dass Herr Dominique Moerenhout, geboren am 23. Mai 1974 in Etterbeek, Belgien, beruflich ansässig in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zum 11. Juni 2014 für einen unbestimmten Zeitraum als Verwaltungsratsmitglied (administrateur) ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juni 2014.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014084286/17.

(140099853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

AllStar Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.939.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 16 mai 2014

Première résolution:

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Madame Magali Fetique, administrateur, née le 1^{er} février 1981, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, avec effet au 26 mars 2014

Deuxième résolution:

Les actionnaires nomment comme administrateur:

- Monsieur Massimo Raschella, né le 16 avril 1978 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

- Monsieur Yannick Monardo, né le 08 janvier 1984 à Saint Avold (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

La nouvelle adresse du Commissaire aux comptes, Veridice Sarl, est la suivante: 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour All Star Europe S.A.

Référence de publication: 2014084306/23.

(140100060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Arta Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 169.991.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 mai 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Alain STEICHEN, docteur en droit, demeurant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L - 2370 Howald;
- Monsieur Larry PILLARD, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH - 1009 Pully;
- Monsieur Pit RECKINGER, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L - 2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014084324/17.

(140100122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Allianz Global Investors Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 117.659.

Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber des Allianz Global Investors Fund II vom 10. Juni 2014

In der Jahreshauptversammlung vom 10. Juni 2014 haben die Anteilhaber einstimmig u.a. folgende Beschlüsse gefaßt:

- Wiederwahl von Herrn Dr Kai Wallbaum, Herrn Mathias Müller sowie Herrn Markus Breidbach als Verwaltungsrat der Gesellschaft für eine Amtszeit bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2015.
- Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers S. à r. l., Luxembourg als Abschlussprüfer für eine Amtszeit bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2015.

Senningerberg, den 10. Juni 2014.

Für die Richtigkeit des Auszuges
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.
Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2014084302/18.

(140099838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Adro Beheer S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 157.849.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 22 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l., société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014084343/19.

(140100377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Arche Family Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.736.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 14 mars 2014 à 10 heures

L'Assemblée générale a pris la résolution suivante:

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité décide de nommer un Administrateur de catégorie A supplémentaire, Monsieur Franck PAYRAR, administrateur de société, domicilié professionnellement au 37A avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de 2014.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 mai 2014

L'Assemblée générale a pris la résolution suivante:

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des 4 Administrateurs, Messieurs Otto, Paulet, Ben Sadoun et Payrar pour une durée de 6 ans qui expirera après l'Assemblée Générale de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2019.

Référence de publication: 2014084318/16.

(140100674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Allianz Global Investors Fund IX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 48.370.

Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber des Allianz Global Investors Fund IX vom 10. Juni 2014

In der Jahreshauptversammlung vom 10. Juni 2014 haben die Anteilhaber einstimmig u.a. folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl von Herrn Dr Kai Wallbaum, Herrn Mathias Müller sowie Herrn Markus Breidbach als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2015.
- Wiederwahl von KPMG Luxembourg S.à.r.l. als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2015.

Senningerberg, den 10. Juni 2014.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2014084305/18.

(140099847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Arche Wealth Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 177.470.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la société en date du 20 février 2014

Première résolution

Le conseil décide de déléguer la gestion journalière de la Société, (...), à Monsieur Franck Payrar, domicilié professionnellement au 37A avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, au nom et pour compte de la société.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 14 mars 2014 à 10 heures

L'Assemblée générale a pris la résolution suivante:

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité décide de nommer un Administrateur de catégorie A supplémentaire, Monsieur Franck PAYRAR, administrateur de société, domicilié professionnellement au 37A avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de 2014.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 mai 2014

L'Assemblée générale a pris la résolution suivante:

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des 4 Administrateurs, Messieurs Otto, Paulet, Ben Sadoun et Payrar pour une durée de 6 ans qui expirera après l'Assemblée Générale de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2019.

Référence de publication: 2014084321/20.

(140100671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

ABC Engineering S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4850 Differdange, 111, rue de Hussigny.
R.C.S. Luxembourg B 113.589.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bernard Lachapelle / Deville Nicolas.

Référence de publication: 2014084335/10.

(140099868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Agence Immobilière Henri GOEDERT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 28.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014084296/11.

(140099963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Antinous S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 153.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014084357/12.

(140099987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

ANNA Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.644.

En date du 8 Juin 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Janina Messinger de son poste de gérant A avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Nikhil Alok Gupta, né le 14 Août 1984 à New Delhi, Inde et résidant professionnellement au 14 Bundesplatz 6300 Zug, Suisse, au poste de gérant A avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014084355/21.

(140099889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Abisko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4933 Bascharage, 20, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 180.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084336/9.

(140100576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

ACP Intermediate Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 162.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014084338/10.

(140100424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

bluO Holding F2, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 169.494.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juni 2014.

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2014084280/12.

(140100535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Acomo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 31.081.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 5 juin 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

ACOMO S.A., dont le siège social à L-5401 Ann, 49, route du Vin, a été dénoncé en date du 2 décembre 1997, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31081;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Sarah VAZQUEZ-LOPEZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2014 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Pour extrait conforme

Maître Sarah VAZQUEZ-LOPEZ

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2014084337/23.

(140099823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Agro-Farming Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.851.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 10 juin 2014

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Sylvain Jacquet en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2014,
- de nommer Monsieur Lorenzo Barcaglioni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet au 12 mai 2014 et jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084346/13.

(140100448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Stones Steak House Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.624.

—
Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat du poste d'administrateur et du poste d'administrateur délégué de la société STONES STEAK HOUSE STRASSEN S.A. établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

Bertrange, le 31 janvier 2014.

Stones Développement S.A. Soparfi
208, rue de Luxembourg
L-8077 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2014084276/15.

(140099534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Armont S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 179.288.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 22 mai 2014

Première résolution:

L'actionnaire prend acte de la démission de:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, administrateur, né le 14 mars 1973, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg,
- Madame Magali Fétique, administrateur, née le 1^{er} février 1981, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, avec effet au 26 mars 2014

Deuxième résolution:

L'actionnaire nomme comme administrateur:

- Monsieur Yannick Monardo, né le 08 janvier 1984 à Saint Avold (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020
- Mademoiselle Estelle Wanssy, née le 07 juillet 1979 à Fresnes (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020

La nouvelle adresse professionnelle de Mauro Cadorin est la suivante: 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg
La nouvelle adresse du Commissaire aux comptes, Veridice Sarl, est la suivante: 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour ARMONT SA

Référence de publication: 2014084369/26.

(140100470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

iii European Property Soparfi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.586.

Auszug aus den Beschlüssen des Verwaltungsrats von 11. Juni 2014 geht hervor:

1. dass das Mandat von Frau Sophie Bourignon als Verwaltungsratsmitglied (administrateur) zum 31. Mai 2014 durch Rücktritt beendet wurde, und

2. dass Herr Dominique Moerenhout, geboren am 23. Mai 1974 in Etterbeek, Belgien, beruflich ansässig in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zum 11. Juni 2014 für einen unbestimmten Zeitraum als Verwaltungsratsmitglied (administrateur) ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juni 2014.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014084287/17.

(140099852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

iii European Property SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.555.

Auszug aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin von 11. Juni 2014 geht hervor:

1. dass das Mandat von Frau Sophie Bourignon als Verwaltungsratsmitglied (administrateur) zum 31. Mai 2014 durch Rücktritt beendet wurde, und

2. dass Herr Dominique Moerenhout, geboren am 23. Mai 1974 in Etterbeek, Belgien, beruflich ansässig in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zum 11. Juni 2014 bis zum Datum der nächsten Generalversammlung als Verwaltungsratsmitglied (administrateur) ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juni 2014.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014084288/18.

(140099851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

AE Lux HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 181.614.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter, avec effet au 16 juin 2014, la démission de Johannes-Jürgen Albus de son poste de gérant de la Société.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé comme il suit:

- Michiel Kramer;
- Heiko Dimmerling;
- Thomas Gößmann;
- Lars Frankfelt; et
- Herbert Furch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AE Lux HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014084344/19.

(140100211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Cartrade-Automobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 107.039.

Hiermit teile ich, Stefan Tusseng geb. 18.12.1974 in Trier, mit, daß ich mein Amt als Mitglied des Verwaltungsrates und erster Bevollmächtigter des Verwaltungsrates der

Cartrade-Automobile S.A. in faillite B107039,
5, Zone d'Activités Bourmicht
L-8070 Bertrange

zum 18.06.2014 niederlege.
Biersdorf, den 17.06.2014.

Stefan Tusseng.

Référence de publication: 2014085867/14.

(140100312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Cartrade-Automobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 107.039.

Hiermit teile ich, Stephan Kordian geb. 01.05.1979 in Frechen, mit, daß ich mein Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der

Cartrade-Automobile S.A. in faillite B107039,
5, Zone d'Activites Bourmicht
L-8070 Bertrange

zum 18.06.2014 niederlege.
Frechen, den 17.06.2014.

Stephan Kordian.

Référence de publication: 2014085866/14.

(140100310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Globality S.A. abgehalten am 28. April 2014 am eingetragenen Firmensitz der Gesellschaft

5. Ernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das am 31. Dezember 2014 endende Geschäftsjahr

Beschluss Nr. 5

Die Hauptversammlung beschloss die Wiederbestellung von Herrn Wolfgang Diels mit der Geschäftsanschrift Munich Re, Leopoldstrasse 36, D-80802 München, geboren am 7. Dezember 1954 in Göppingen/ Nordwürttemberg und Herrn Gregor Schulte, mit der Geschäftsanschrift Globality S.A., 13 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, geboren am 20. Oktober 1969 in Köln, Deutschland, als Mitglieder des Verwaltungsrates für das am 31.12.2014 endende Geschäftsjahr. Die Ernennung endet am Tag der Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 entscheidet.

Zusätzlich beschloss die Hauptversammlung die Wiederbestellung von Herrn Horst Weber mit der Geschäftsanschrift Munich Re, Leopoldstrasse 36, D-80802 München, geboren am 15. August 1962 in Chicago, Vereinigte Staaten von Amerika, als Mitglied des Verwaltungsrates und akzeptierte den Rücktritt von Herrn Host Weber als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 1. Juli 2014. Folglich endet die Bestellung am 1. Juli 2014.

6. Wahl des Abschlussprüfers

Beschluss Nr. 6

Die Hauptversammlung beschloss KPMG Audit S.à.r.l. mit der Geschäftsanschrift Allée Scheffer 9, L-2540 Luxembourg als Abschlussprüfer bis zur nächsten Hauptversammlung zu bestellen, die sich mit den Abschlüssen der Gesellschaft für das am 31. Dezember 2014 endende Geschäftsjahr befasst

Référence de publication: 2014085868/26.

(140100323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

ArcelorMittal Insurance Consultants, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 20.333.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 16 mai 2014

6) L'actionnaire unique décide de réélire Deloitte Audit en tant que Réviseur d'Entreprises externe de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se réunir en 2015

Information complémentaire:

L'adresse du Réviseur d'Entreprises Deloitte Audit est 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG et son numéro d'immatriculation au RCS de Luxembourg est B67895.

Sogecore S.A.

Nicolas LEONARD

Référence de publication: 2014083467/15.

(140098680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Atlas SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.148.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2014, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Atlas SICAV-FIS' ont pris les résolutions suivantes:

- renouvelé les mandats des administrateurs jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2015. Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Bodo DEMISCH, Henry KELLY, Rolf MEINDERS.

- reconduit le mandat de réviseur d'entreprise de Ernst & Young jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083479/15.

(140099226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Ziaplent Christiansund S.à r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.115.

EXTRAIT

Suite à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 27 mai 2014:

1) M. Jesus Antonio de Ramon-Laca Clausen a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 27 mai 2014;

2) Les actionnaires de la Société ont décidé, à l'unanimité, de nommer en son remplacement, en tant que nouveau membre du conseil de surveillance, avec effet au 27 mai 2014 pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle décidant des comptes annuels 2014:

- Cintegabe S.L. une société à responsabilité limitée de droit espagnol, ayant son siège social au 40 Gran via, E-48001 Bilbao (Vizcaya), Espagne et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Bilbao sous le numéro B-48985113.

Par conséquent le conseil de surveillance de la Société est composé comme suit:

- Cintegabe S.L.

- M. Jésus de Ramon-Laca

- M. Juan Carlos Smith Morrondo

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014085118/24.

(140099769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Financière Saint Merri Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 122.926.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société FINANCIERE SAINT MERRI INVESTMENTS S.A., qui s'est tenue en date du 28 mai 2014

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée Générale décide de nommer PREMIER TAX, société anonyme, RCS Luxembourg B 147687, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 59 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société en remplacement de Fidalph S.A., Commissaire aux Comptes en fonction démissionnaire; son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2018.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014083718/17.

(140098689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Far East Capital Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.472.

Extrait des résolutions du conseil d'administration

En date du 12 juin 2014, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- Joost Tulkens, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- Harald Thul, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014083716/18.

(140098928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings 47 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 185.604.

I. Par résolutions prises en date du 3 juin 2014, l'associé unique a décidé de nommer Daphné Chanteloup, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

II. En date du 10 juin 2014, l'associé unique H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P., avec siège social au, South Church Street, Uglan House, KY - George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à H.I.G. Europe - Maillis Ltd, avec siège social au 309, Uglan House, South Church Street, KY1-1104 George Town Grand Cayman, Îles Caïmans, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé de la société est la suivante:

- H.I.G. Europe-Maillis Ltd, précité, avec 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014083796/19.

(140098654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Carnaz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.006.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014084418/10.

(140099918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Louis Vuitton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.549.

Il résulte des résolutions des gérants de la Société prises en date du 24 mars 2014 que Monsieur Nicolas Barré, né le 19 juin 1974 à La Celle-Saint-Cloud (France) et demeurant professionnellement au 81, avenue Louise à 1050 Bruxelles (Belgique) a été nommé pour une durée indéterminée en tant que délégué à la gestion journalière de la Société.

Pour Louis Vuitton Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014083929/12.

(140097987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Fiduciaire Grand-Ducale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.682.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 juin 2014 que:

- ont été reconduits aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Jean-Marie BODEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon,

* Madame Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie

* Monsieur Joseph TREIS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 57 Avenue de la Faïencerie

* Madame Michèle LINCAMPS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie

- a été reconduit aux fonctions de commissaire aux comptes:

* Monsieur François THILL, expert-comptable, demeurant à L-8041 Strassen, 196, rue des Romains.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 11 juin 2014 que:

- Madame Michèle LINCAMPS, demeurant professionnellement L-1510 Luxembourg, 60 avenue de la Faïencerie a été réélue administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat d'administrateur. Elle disposera d'un pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014083734/32.

(140099154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

HF Main Insight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 187.885.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of May,
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Insight Venture Partners VIII, L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, registered at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands under number MC-71022 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Alexia UHL, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name HF Main Insight S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be re-elected or removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

15.3 This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

16.4 In exceptional cases, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only provided that no manager participates in meetings (telephone conferences) by telephone from the United States. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

16.5 Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

16.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the resolutions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company will be represented vis-a-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A manager and class B manager), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound

by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Art. 19. Indemnification of managers. The board members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Every person who is, or has been, a board member of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such board member and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first day of December of the same year.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred shares have been entirely subscribed by Insight Venture Partners VIII, L.P.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately at EUR 900.00.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Class A managers:

- Mr. Mark LESSING, born on 24 September 1968 in New York (United States of America), professionally residing at 680, Fifth Avenue, 8th Floor, NY 10019 New York, United States of America.

Class B managers:

- Mr. Emmanuel MOUGEOLLE, born on 3 July 1977 in Épinal, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Mrs. Evelyn THEIS, born on 19 December 1979 in Berlin, Germany, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Insight Venture Partners VIII, L.P., une exempted limited partnership constituée et existant selon les lois des Iles de Caïman, immatriculée sous le numéro MC-71022, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Alexia UHL, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sou seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination HF Main Insight S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) de parts sociales d'une valeur nominale unitaire d'un euro (EUR 1).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés, peuvent être renouvelés dans leurs fonctions et être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment retranscrite dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation.

15.3 Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres qui n'aura pas de voix prépondérante.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et par lesquelles il pourra voter.

16.4 Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique, à condition qu'aucun gérant ne participe à ces réunions (conférences téléphoniques) par téléphone depuis les Etats-Unis. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

16.5 Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

16.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans un autre contexte seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et dans l'hypothèse d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

Art. 19. Indemnisation des gérants. Les membres du conseil de gérance ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice de leurs fonctions. Toute personne qui est, ou qui a été, membre du conseil de gérance de la Société devra être indemnisée par la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi, pour toutes dettes encourues ou tous frais raisonnablement supportés ou payés par elle dans le cadre de toute plainte, action, requête ou procédure pour lesquelles elle a été impliquée en tant que partie ou à un autre titre du fait de son mandat actuel ou ancien de gérant, et pour les frais payés ou supportés lors d'accords dans le cadre de ces actions. Les mots «plainte», «action», «requête» ou «procédure» devront s'appliquer à toutes plaintes, actions, requêtes ou procédures (civils, criminels ou autres incluant les recours en appels) en cours ou pour lesquels le gérant est menacé et les mots «dettes» et «frais» devront s'appliquer, sans limites, aux honoraires d'avocats, coûts, jugements, et les montants payés lorsqu'un accord est trouvé et toutes autres dettes.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels et distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre de la même année.

Il est possible de distribuer des dividendes intérimaires lors de la première année d'exercice.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Insight Venture Partners VIII, L.P., et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Classe A:

- Monsieur Mark LESSING, né le 24 September 1968 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement à 680, Fifth Avenue, 8th Floor, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Classe B:

- Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, né le 3 July 1977 à Épinal, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Madame Evelyn THEIS, née le 19 December 1979 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

107496

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. LAC/2014/24726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014086994/499.

(140102750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Euro Investment 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.566.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014084544/10.

(140099912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

EAM Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 180.521.

Il est porté à la connaissance des tiers que 2,250 parts sociales de la Société ont été transférées à Félicité Investissement S.à r.l., société de droit luxembourgeois, constituée le 5 juin 2014, avec adresse au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés Luxembourg, comme suit:

- 750 parts ont été transférées d'AMICORP TRUSTEE (NEW ZEALAND) LIMITED, avec adresse au 99, Quay Street, NZ - 1010 Auckland, Nouvelle Zélande, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la Nouvelle Zélande, et agissant en tant que Trustee d'Andiju Trust;

- 750 parts ont été transférées d'AMICORP TRUSTEE (NEW ZEALAND) LIMITED, avec adresse au 99, Quay Street, NZ - 1010 Auckland, Nouvelle Zélande, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la Nouvelle Zélande, et agissant en tant que Trustee d'Antmaal Trust; et

- 750 parts ont été transférées d'AMICORP TRUSTEE (NEW ZEALAND) LIMITED, avec adresse au 99, Quay Street, NZ - 1010 Auckland, Nouvelle Zélande, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la Nouvelle Zélande, et agissant en tant que Trustee de Lomilu Trust.

Ainsi, les transferts des parts sociales, ont été reportés sur le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

EAM Investissements S.à r.l.

Représenté par Mr. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2014084522/26.

(140099789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Dry Mix Solutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.612.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of June,
before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Rédange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Dry Mix Solutions Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B185612, incorporated on by deed of Me Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg acting in replacement of Me Cosita Delvaux, prenamed, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1394 of 30 May 2014. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The Meeting was presided by Mrs Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr Thomas Morana, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all four million (4,000,000) shares in issue in the Company were represented at the Meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

A. Restructuring of the issued share capital of the Company by

(i) the creation of ten (10) classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J and determination of the terms, rights and obligations of the shares in such Classes as set forth in the amended and restated Articles referred to below;

(ii) the reclassification of the four million (4,000,000) existing shares (further to item (i)) into four million (4,000,000) shares of class A.

B. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount to two million Euro (EUR 2,000,000) by the issue of one hundred ninety-six million (196,000,000) shares in each of Class A to Class J (in the proportion set forth below) of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "New Shares") for a total subscription price of one hundred fifty-seven million nine hundred sixty thousand Euro (EUR 157,960,000) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the shareholders of the Company (the "Subscribers") as set forth in the table below; payment of the Subscription Price by the Subscribers in cash; allocation of the Subscription Price as follows: an amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital of the Company and the remainder to the freely distributable share premium;

Subscriber	Number and Class of shares subscribed
CVC European Equity Partners V (A) L.P.	4,997,143 Class A 6,246,428 Class B 6,246,428 Class C 6,246,428 Class D 6,246,428 Class E 6,246,428 Class F 6,246,428 Class G 6,246,428 Class H 6,246,428 Class I 6,246,428 Class J
CVC European Equity Partners V (B) L.P.	4,976,897 Class A 6,221,121 Class B 6,221,121 Class C 6,221,121 Class D 6,221,121 Class E

	6,221,121 Class F
	6,221,121 Class G
	6,221,121 Class H
	6,221,121 Class I
	6,221,121 Class J
CVC European Equity Partners V (C) L.P.	5,238,640 Class A
	6,548,301 Class B
	6,548,301 Class C
	6,548,301 Class D
	6,548,301 Class E
	6,548,301 Class F
	6,548,301 Class G
	6,548,301 Class H
	6,548,301 Class I
	6,548,301 Class J
CVC European Equity Partners V (D) L.P.	372,155 Class A
	465,194 Class B
	465,194 Class C
	465,194 Class D
	465,194 Class E
	465,194 Class F
	465,194 Class G
	465,194 Class H
	465,194 Class I
	465,194 Class J
CVC European Equity Partners V (E) L.P.	415,165 Class A
	518,956 Class B
	518,956 Class C
	518,956 Class D
	518,956 Class E
	518,956 Class F
	518,956 Class G
	518,956 Class H
	518,956 Class I
	518,956 Class J
TOTAL	16,000,000 Class A
	20,000,000 Class B
	20,000,000 Class C
	20,000,000 Class D
	20,000,000 Class E
	20,000,000 Class F
	20,000,000 Class G
	20,000,000 Class H
	20,000,000 Class I
	20,000,000 Class J

C. Amendment and restatement of the Articles to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth above (substantially in the form attached to the proxies to the Meeting).

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to restructure the share capital of the Company as set forth below.

The Meeting resolved to create ten (10) classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J and to determine the terms, rights and obligations of the shares in such Classes as set forth in the amended and restated Articles set out below.

The Meeting resolved to reclassify the four million (4,000,000) existing shares into four million (4,000,000) shares of Class A.

The Meeting then resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount to two million Euro (EUR 2,000,000) by the issue of one hundred ninety-six million (196,000,000) shares in each of Class A to Class J (in the proportion set forth in the agenda) of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "New Shares") for

a total subscription price of one hundred fifty-seven million nine hundred sixty thousand Euro (EUR 157,960,000) (the "Subscription Price").

The Subscribers, all here represented by Mrs Caroline Ronfort, prenamed, by virtue of proxies here attached, subscribed for the New Shares as set forth in the table in the agenda and fully paid in cash the Subscription Price. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the Subscription Price as follows: an amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital of the Company and the remainder to the freely distributable share premium.

Second resolution

The Meeting then resolved to amend and restate the Articles to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth below:

Art. 1. Corporate form. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Dry Mix Solutions Holdings S.à r.l." (the "Company") exists between the current Shareholders and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company has the denomination "Dry Mix Solutions Holdings S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the director or as the case may be the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the director, or as the case may be the board of directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the board of directors.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed share capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at two million Euro (EUR 2,000,000) represented by a total of two hundred million (200,000,000) Shares ("parts sociales") divided into classes as follows:

- twenty million (20,000,000) Class A Shares;
- twenty million (20,000,000) Class B Shares;
- twenty million (20,000,000) Class C Shares;
- twenty million (20,000,000) Class D Shares;
- twenty million (20,000,000) Class E Shares;
- twenty million (20,000,000) Class F Shares;

twenty million (20,000,000) Class G Shares;
twenty million (20,000,000) Class H Shares;
twenty million (20,000,000) Class I Shares;
twenty million (20,000,000) Class J Shares,

each share with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), all fully subscribed and entirely paid up and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of Article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”). In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, apply.

6.1.2 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

6.1.3 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.1.2.), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.1.3.1 The Cancellation Value Per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.1.3.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors of the Company and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.1.3.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per share will become due and payable by the Company.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by decision of the general Shareholders' meeting, in accordance with these Articles and within the limits provided for by the law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or several directors who need not be Shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the directors are appointed for an undetermined period. The directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one director, the directors constitute a board of directors. Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the

persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors may be represented at meetings of the board by another director without limitation as to the number of proxies which a director may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Decisions of the board of directors are validly taken by the approval of the majority of the directors of the Company (including by way of representation). The board of directors may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Directors' resolutions and board minutes, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any director.

7.2 - Management Powers, Binding Signatures

The sole director or as the case may be the board of directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the general meeting shall be within the competence of the sole director or as the case may be the board of directors. Vis-à-vis third parties the sole director or as the case may be the board of directors has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole director, and in the case of a board of directors by the signature of any two directors. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole director (if there is only a sole director), or the board of directors or by any two directors (including by way of representation).

7.3 - Liability of directors

The director(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any director or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 8. General shareholders' meeting. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

(i) Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

(ii) In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual general meeting shall be held on the 5th day of the month of December, at 10.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 9. Audit. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 10. Fiscal year - Annual accounts.

10.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of July and ends on the 30th of June.

10.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with the law.

Art. 11. Distribution of profits.

11.1 - The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

11.2 - The Shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the director, or as the case may be the board of directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

11.3 - The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

11.4 - The dividends declared may be paid in any currency selected by the director or as the case may be the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the director or as the case may be the board of directors. The director or as the case may be the board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

11.5 - In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

11.5.1 - an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then

11.5.2 - an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then

11.5.3 - an amount equal to 0.75% of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then

11.5.4 - an amount equal to 1.00% of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then

11.5.5 - an amount equal to 1.25% of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then

11.5.6 - an amount equal to 1.50% of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then

11.5.7 - an amount equal to 1.75% of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then

11.5.8 - an amount equal to 2.00% of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then

11.5.9 - an amount equal to 2.25% of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then

11.5.10 - an amount equal to 2.50% of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then

11.5.11 - the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

Art. 12. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of Shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 13. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 14. Modification of articles. These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 15. Definitions.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Account Date

Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Interim Accounts

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Shareholder

Means any holder of Shareholder Instruments issued by the Company from time to time.

Shares

Means any shares issued from time to time of the Company, each carrying the rights set out in these Articles.

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire demeurant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Dry Mix Solutions Holdings S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec siège social au 20, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185612, constituée suivant un acte reçu de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Cosita Delvaux, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1394 du 30 mai 2014. Les statuts de constitution de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée a été présidée par Mme Caroline Ronfort, employée, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Monsieur Thomas Morana, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que les quatre millions (4.000.000) de parts sociales émises par la Société étaient représentées à l'Assemblée et que les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

A. Restructuration du capital social émis de la Société par

(i) la création de dix (10) classes de parts sociales, respectivement la Classe A, la Classe B, la Classe C, la Classe D, la Classe E, la Classe F, la Classe G, la Classe H, la Classe I et la Classe J et détermination des termes, droits et obligations des parts sociales dans ces Classes telles que déterminés dans les Statuts de la Société modifiés et refondus tels que reflétés ci-dessous;

(ii) la reclassification des quatre millions (4,000,000) de parts sociales existantes (à la suite du point (i)) en quatre millions (4,000,000) de Parts Sociales de Classe A;

B. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel à deux millions d'euros (2.000.000 EUR) par l'émission de cent quatre-vingt-seize millions (196.000.000) de parts sociales dans chacune des classes A à J (dans les proportions établies ci-dessous) d'une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de cent cinquante-sept millions neuf cent soixante mille d'euros (157.960.000 EUR)(le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par les associés de la société (les «Souscripteurs») comme mentionné dans le tableau plus haut; paiement du Prix de Souscription en numéraire; allocation du Prix de Souscription au capital comme suit: un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts sociales au capital social de la société et le reste aux primes d'émission librement distribuables;

Souscripteur	Nombre et classe des Parts Sociales souscrites
CVC European Equity Partners V (A) L.P.	4.997.143 Classe A 6.246.428 Classe B 6.246.428 Classe C 6.246.428 Classe D 6.246.428 Classe E 6.246.428 Classe F 6.246.428 Classe G

	6.246.428	Classe H
	6.246.428	Classe I
	6.246.428	Classe J
CVC European Equity Partners V (B) L.P.	4.976.897	Classe A
	6.221.121	Classe B
	6.221.121	Classe C
	6.221.121	Classe D
	6.221.121	Classe E
	6.221.121	Classe F
	6.221.121	Classe G
	6.221.121	Classe H
	6.221.121	Classe I
	6.221.121	Classe J
CVC European Equity Partners V (C) L.P.	5.238.640	Classe A
	6.548.301	Classe B
	6.548.301	Classe C
	6.548.301	Classe D
	6.548.301	Classe E
	6.548.301	Classe F
	6.548.301	Classe G
	6.548.301	Classe H
	6.548.301	Classe I
	6.548.301	Classe J
CVC European Equity Partners V (D) L.P.	372.155	Classe A
	465.194	Classe B
	465.194	Classe C
	465.194	Classe D
	465.194	Classe E
	465.194	Classe F
	465.194	Classe G
	465.194	Classe H
	465.194	Classe I
	465.194	Classe J
CVC European Equity Partners V (E) L.P.	415.165	Classe A
	518.956	Classe B
	518.956	Classe C
	518.956	Classe D
	518.956	Classe E
	518.956	Classe F
	518.956	Classe G
	518.956	Classe H
	518.956	Classe I
	518.956	Classe J
TOTAL	16.000.000	Classe A
	20.000.000	Classe B
	20.000.000	Classe C
	20.000.000	Classe D
	20.000.000	Classe E
	20.000.000	Classe F
	20.000.000	Classe G
	20.000.000	Classe H
	20.000.000	Classe I
	20.000.000	Classe J

C. Refonte des Statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions ci-dessus et faire les modifications suivantes de la manière décrite ci-dessus (attachées en substance aux procurations à l'assemblée).

Ce qui précède ayant été approuvé par l'Assemblée, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée a décidé de restructurer le capital social de la Société tel que décrit ci-dessous.

L'Assemblée a décidé de créer dix (10) classes de parts sociales, respectivement Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J, et de déterminer les termes, droits et obligations des parts sociales dans ces classes de la manière décrite dans les Statuts de la Société modifiés et refondus reflétés ci-après.

L'Assemblée a décidé de reclassifier les quatre millions (4.000.000) de parts sociales existantes en quatre millions (4.000.000) de Parts Sociales de Classe A.

L'Assemblée a ensuite décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel à deux millions d'euros (2.000.000 EUR) par l'émission de cent quatre-vingt-seize millions (196.000.000) de parts sociales dans chacune des classes A à J d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de cent cinquante-sept millions neuf cent soixante mille d'euros (EUR 157.960.000) (le «Prix de Souscription»).

Les souscripteurs, tous représentés ici par Mme Caroline Ronfort, précitée, en vertu de procurations ci-attachées, souscrivent aux Nouvelles Parts Sociales tel que mentionné au tableau dans l'ordre du jour par paiement intégral du Prix de Souscription en numéraire. Une preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'allouer le Prix de Souscription au capital social.

Deuxième résolution

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier et refondre les Statuts pour prendre en compte les résolutions qui précèdent et faire les modifications reprises ci-après:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite Associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Dry Mix Solutions Holdings S.à r.l.» (la «Société») existant entre les associés actuels et toutes les personnes qui deviendront Associées par la suite. La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance (par des prêts, avances, garanties, titres ou autrement) aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a la dénomination: «Dry Mix Solutions Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social souscrit

6.1.1 - Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) représentés par un total de deux cent millions (200.000.000) de parts sociales divisées en classes comme suit:

vingt millions (20.000.000) de parts sociales de Classe A;
vingt millions (20.000.000) de parts sociales de Classe B;
vingt millions (20.000.000) de parts sociales de Classe C;
vingt millions (20.000.000) de parts sociales de Classe D;
vingt millions (20.000.000) de parts sociales de Classe E;
vingt millions (20.000.000) de parts sociales de Classe F;
vingt millions (20.000.000) de parts sociales de Classe G;
vingt millions (20.000.000) de parts sociales de Classe H;
vingt millions (20.000.000) de parts sociales de Classe I; et
vingt millions (20.000.000) de parts sociales de Classe J.

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement souscrites et libérées et disposant des droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"). Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliquent.

6.1.2 - Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, ces annulation et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

6.1.3 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.1.2.), cette Classe de Parts Sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette Classe, au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui sont annulées.

6.1.3.1 - La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.1.3.2 - Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A correspond au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des Associés de la manière requise pour la modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

6.1.3.3 - Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et exigible par la Société.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés conformément aux présents Statuts et dans les limites prévues par la loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-Associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des Associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants ou procès-verbaux du conseil, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

7.2 - Pouvoirs des gérants, Signatures Autorisées

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents Statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

7.3 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant,

dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 8. Assemblée générale des associés. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des Associés par un mandataire spécial.

Les décisions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi, par écrit (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des Associés de la Société.

(i) Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

(ii) Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 Associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le cinquième jour du mois de décembre de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 9. Vérification des comptes. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.

10.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à la loi.

Art. 11. Distribution des profits.

11.1 - Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) Associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

11.2 - Les Associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la

fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément à ses dispositions.

11.3 - Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des Associés conformément aux dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale des Associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

11.4 - Les dividendes déclarés peuvent être payés dans n'importe quelle devise choisie par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et peuvent être payés aux endroits et lieux indiqués par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut déterminer définitivement le taux de change applicable à la conversion des dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré sur une Part Sociale mais non payé pendant une durée de cinq ans et non réclamé par la suite par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne doit être versé sur les dividendes déclarés mais non réclamés lesquels sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs des Parts Sociales.

11.5 - Dans l'hypothèse d'une déclaration de dividende, ceux-ci doivent être attribués et payés comme suit:

11.5.1 - un montant correspondant à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A en émission doit être distribué (ou provisionné) de manière égale à l'ensemble des détenteurs de Parts Sociales de Classe A proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, ensuite

11.5.2 - un montant correspondant à 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B en émission doit être distribué (ou provisionné) de manière égale à l'ensemble des détenteurs de Parts Sociales de Classe B proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, ensuite

11.5.3 - un montant correspondant à 0,75% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C en émission doit être distribué (ou provisionné) de manière égale à l'ensemble des détenteurs de Parts Sociales de Classe C proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, ensuite

11.5.4 - un montant correspondant à 1,00% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D en émission doit être distribué (ou provisionné) de manière égale à l'ensemble des détenteurs de Parts Sociales de Classe D proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, ensuite

11.5.5 - un montant correspondant à 1,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E en émission doit être distribué (ou provisionné) de manière égale à l'ensemble des détenteurs de Parts Sociales de Classe E proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, ensuite

11.5.6 - un montant correspondant à 1,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F en émission doit être distribué (ou provisionné) de manière égale à l'ensemble des détenteurs de Parts Sociales de Classe F proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, ensuite

11.5.7 - un montant correspondant à 1,75% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G en émission doit être distribué (ou provisionné) de manière égale à l'ensemble des détenteurs de Parts Sociales de Classe G proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, ensuite

11.5.8 - un montant correspondant à 2,00% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H en émission doit être distribué (ou provisionné) de manière égale à l'ensemble des détenteurs de Parts Sociales de Classe H proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, ensuite

11.5.9 - un montant correspondant à 2,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I en émission doit être distribué (ou provisionné) de manière égale à l'ensemble des détenteurs de Parts Sociales de Classe I proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, ensuite

11.5.10 - un montant correspondant à 2,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J en émission doit être distribué (ou provisionné) de manière égale à l'ensemble des détenteurs de Parts Sociales de Classe J proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe J qu'ils détiennent, ensuite

11.5.11 - le solde doit être alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inversé (soit en commençant par les Parts Sociales de Classe J, ensuite à défaut de Parts Sociales Classe J, aux Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'aux Parts Sociales de Classe A).

Art. 12. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 13. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 14. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des Associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 15. Définitions.**Montant Disponible**

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes de Parts Sociales à être annulées mais réduites par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme à être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon à ce que:

$$MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Le bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toute somme à être placée en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les Statuts.

Date des Comptes Intérimaires

Signifie une date supérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Comptes Intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Associé

Signifie le détenteur de Titres d'Associé émis par la Société

Parts Sociales

Signifie toutes les parts sociales émises de la Société, chacune possédant les droits prévus dans les présents Statuts.

Dans la mesure où plus aucun autre point ne figure à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 7.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, T. MORANA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 juin 2014. Relation: RED/2014/1314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 juin 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014087612/839.

(140104040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Apadana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 163.912.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014084359/10.

(140100541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Abacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 137.378.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014084334/9.
(140099724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Arma Ingénierie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 86.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014084367/10.

(140100011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Portoazul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 187.903.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirteenth of June.

Before us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PARFISO S.A., public limited liability company, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 125.133.

The appearing company is hereby represented by Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 11, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme):

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of Portoazul S.A.

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

3.2 The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.3 In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2 If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Corporation.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) divided into 3,200 (three thousand two hundred) ordinary shares all with a par value of EUR 10 (ten Euro) per share.

5.2. Shares

5.2.1 The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

5.2.2 The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.2.3 Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Board of directors.

8.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Corporation.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 9. Procedures of meeting of the board.

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

9.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

Art. 10. Minutes of meetings of the board.

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Corporation.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the board.

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature. The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory auditor. The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

14.2. Dividends

14.2.1 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

14.2.2 Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and liquidation.

15.1 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

15.2 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 17. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders.

18.1 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of the month of June, at 10am.

18.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

18.3 Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st of December 2014.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2015.

Subscription

The Articles of Incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
PARFISO S.A., prenamed	3,200	32,000	100 %
Total	3,200	32,000	100 %

All the shares have been paid up to the extent of 100 percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Extraordinary general meeting

The above named company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
 - a. Barry BLACK, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - b. Nicolas SCHREURS, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

c. Patrice YANDE, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

3. Has been appointed statutory auditor:

EXAUDIT S.A., having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 124.982.

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

4. The registered office of the Corporation is established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Corporation and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le treize juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

PARFISO S.A., société anonyme, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.133

Laquelle comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 juin 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de Portoazul S.A.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2 Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions.

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à 32.000 EUR (trente-deux mille Euros) divisé en 3.200 (trois mille deux cents) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) par action.

5.2. Actions

5.2.1 Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

5.2.2 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

5.2.3 Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que

chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur - délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur -délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a Page 13 sur 15 été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

14.2.1 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2 Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et liquidation.

15.1 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle.

18.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 10 heures.

18.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3 D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2014. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2015.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	% du capital social
PARFISO S.A., préqualifiée	3.200	32.000	100 %
Total	3.200	32.000	100 %

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 32.000 EUR (trente-deux mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
 - a. Barry BLACK, employé privé, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - b. Nicolas SCHREURS, employé privé, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - c. Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Leur mandat viendra à expiration après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

EXAUDIT S.A., ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Son mandat viendra à expiration après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.
4. Le siège social de la société est fixé au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la société comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 juin 2014. Relation: ECH/2014/1133. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014087214/429.

(140103224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

**GDF SUEZ RE S.A., Société Anonyme,
(anc. Insutrel S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 37.136.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 13 juin 2014

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide du renouveler les mandats des Administrateurs qui sont venus à échéance comme suit:

- M. Emmanuel van INNIS, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 34-36, Boulevard Simon Bolivar, B-1000 Bruxelles

- Mme Laurence DELAIRE, Administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 22, rue du Docteur Lancereaux, F-75392 Paris Cedex 08

- M. Claude WEBER, Administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- M. Rachid AZOUGHAGH, Administrateur, demeurant professionnellement au 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

- Mme Martine HECQ, Administrateur Directeur, au 34-36, Boulevard Simon Bolivar, B-1000 Bruxelles

- M. Alain PASTELEURS, Administrateur, au 34-36, Boulevard Simon Bolivar, B-1000 Bruxelles

- Mme Florence PONCELET, Administrateur, demeurant professionnellement au 65, Avenue de la Gare. L-1611 Luxembourg

- M. Thierry van den HOVE, Administrateur, demeurant professionnellement au 34-36, Boulevard Simon Bolivar, B-1000 Bruxelles

- M. Sergio VAL, Administrateur, demeurant professionnellement au 22, rue du Docteur Lancereaux, F-75392 Paris Cedex 8

- M. Danilo GIULIANI, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015 qui statuera sur les comptes de 2014.

2. L'Assemblée nomme comme Réviseur d'entreprises indépendant Deloitte Audit Sàrl (RCS Luxembourg B 67895), ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014083779/35.

(140099179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.
